

# La place de la forêt au sein des exploitations agricoles en moyenne montagne Ardéchoise

(Canton de Lamastre, St-Martin de  
Valamas et du Cheylard)

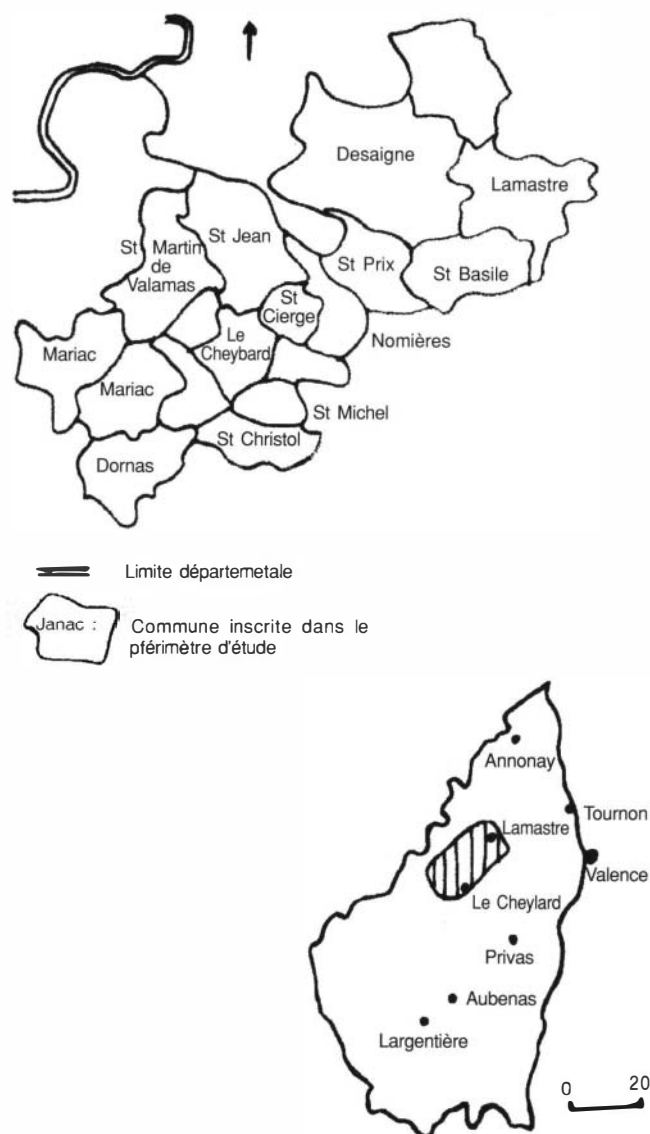
par Pierre DERIOZ\*

Cette étude découle d'une série d'enquêtes effectuées en 1989 sur les structures et les dynamiques d'exploitations agricoles au sein de deux espaces ardéchois voisins mais quelque peu contrastés, les pays de Lamastre et les Hautes Boutières. Une attention toute particulière a été accordée dans le cadre de l'exploitation à la place des landes et friches, comme à celle des boisements, omniprésents dans ces paysages de moyenne ou basse montagne, à la limite du domaine méditerranéen. Taillis de châtaigniers, landes à "balais" semées de pins sylvestres ou plantations régulières de Douglas sont fréquemment partie intégrante des exploitations : 55 % d'entre elles dans les Boutières et plus de 70 % autour de Lamastre (R.G.A. 79) incorporent des surfaces boisées.

La forêt, il est vrai, appartient aussi à de nombreux micro-propriétaires non-agriculteurs (1), ou se trouve sous le contrôle de puissants Groupements forestiers, à l'image du "Groupement forestier de la Dorne", qui agglomère les possessions foncières des industriels cheylardois de la famille Chomarat : près de 500 hectares reboisés méthodiquement à partir des années 50, divisés en cinq massifs compacts de 50 à 180 hectares chacun, aux neuf dixièmes plantés en Douglas. Réparties sur cinq communes (Mariat, St Martial, St Christol...), ces plantations ont profité de la déprise agricole et s'étendent pour partie sur les terres d'anciennes exploitations rachetées à des fils d'agriculteurs qui, au lieu de reprendre la ferme familiale, profitaient des opportunités d'embauche dans les usines du Cheylard. Quelques grands propriétaires fonciers, certaines communes (Le Cheylard) ou caisses d'épargne (Tournon) ont suivi la voie tracée par le Groupement forestier de la Dorne. Mais une bonne part des boisements actuels, sinon même des boisements futurs - dans la mesure où le mouvement d'abandon des terres agricoles s'accompagnera d'une reforestation - demeure sous l'emprise foncière des agriculteurs.

1. très souvent des héritiers qui ont profité du démembrement d'exploitations à l'occasion de partages successoraux.

\* Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Avignon. Laboratoire de Biogéographie et d'Ecologie de l'ENS de St Cloud - Fontenay.



Le périmètre de l'étude : Haute Boutières et Pays de Lamastre.

Aussi importe-t-il d'apprécier les conceptions et les pratiques des agriculteurs en matière de gestion des peuplements forestiers internes à l'exploitation, souvent regardés

comme marginaux par rapport à la S.A.U. proprement dite, presque au même titre que les landes et friches, et de mieux cerner les fonctions qui leur sont assignées.

ainsi converti des terres incultes en peuplements de résineux où les Douglas se taillent la part du lion, loin devant les expériences de plantations en "pins de pays" (pins sylvestres) ou celles plus récentes, portant sur pins noirs, cèdres, épicéas de Sitka et sapins de Vancouver (*Abies grandis*).

## 1.- L'arbre contre les friches :

Dans l'inventaire des productions animales ou végétales, voire des subventions (ISM) ou des activités de service (tourisme), participant à la formation du revenu d'une exploitation, l'arbre - autre que fruitier - n'entre jamais en ligne de compte. Au travers des entretiens avec les exploitants, il s'intègre le plus souvent dans une lutte permanente menée contre la progression de la "broussaille" (genêts, ronces, fougères...), pour laquelle l'agriculteur dispose de trois alliés : le feu, par la pratique de l'écochage, strictement réglementée à cause des risques d'incendie, et le bétail, notamment les troupeaux de moutons enfermés dans de vastes parcs, permettent de contrôler l'enfrichement de "landes et parcours" dont la nature - friches ou pâtures naturelles à faible charge ? - apparaît parfois bien difficile à déterminer. L'arbre, par contre, est l'allié de la défaite, celui qui permet de valoriser la terre qui n'a plus guère d'usage agricole et d'effacer du paysage la marque, unanimement reconnue comme honteuse, de la friche. L'arbre, c'est d'abord un moyen de "tenir le terrain".

L'évolution se fait souvent spontanément, substituant en quelques années à la friche un paysage boisé, taillis de feuillus (chênes, frênes dans les bas, "fayards" au-dessus) et landes plus ou moins semées de pins sylvestres au port généralement assez champêtre. Certains de ces peuplements dérivent de la dégénérescence de châtaigneraies, moins soigneusement entretenues et ravagées par l'encre et l'endothia ; les vieux arbres greffés, dont la production décroissante est souvent seulement "ramassée par le troupeau", meurent sur pied et cèdent la place à un taillis de rejets, parfois colonisé par les pins.

Tantôt en place depuis plusieurs décennies, tantôt issus d'une reconquête forestière très récente, ces boisements disparates, peu homogènes quant aux essences et aux densités, présen-

tent pour la plupart de médiocres qualités sylvicoles. S'ils sont encore régulièrement parcourus par le troupeau, ils participent toujours, marginalement, de l'espace de production de l'exploitation.

Dans de nombreux cas depuis les années 50, cependant, l'abandon de terres agricoles s'est accompagné de leur reboisement systématique, à l'imitation de quelques grands propriétaires fonciers ou sur le conseil d'organismes comme les chambres d'agriculture. Stimulés par l'exonération trentenaire touchant ces parcelles et l'octroi d'aides diverses à la plantation (Fonds forestier national, aides du F.E.O.G.A...), les exploitants ont

## 2.- Eloignement, morcellement et "laisser-pousser" :

Qu'il s'agisse de reboisements artificiels ou de l'évolution naturelle de terres délaissées, la fraction forestière de l'espace contrôlé par l'exploitation se distribue toujours à peu près de la même manière, en fonction d'une logique interne qui n'est jamais prioritairement sylvicole : les secteurs voués à l'arbre sont d'abord ceux dont l'utilité agricole n'apparaissait plus évidente, menacés - ou en voie - d'enfrichement, c'est-à-dire les parcelles les plus petites, les plus pentues, les plus éloignées du centre de l'exploitation, celles enfin qui présentent les aptitudes agronomiques les plus minces.

Aussi le morcellement des boisements est-il parfois extrême, à la source d'inévitables conflits de voisinage lorsque des plantations en "timbre-poste" composent une marquerie avec champs et prairies : le bétail des uns, dont les terrains de parcours se trouvent compliqués ou rétrécis par les boisements, menace les jeunes plants des autres, alors que les arbres adultes font de l'ombre aux surfaces cultivées... Dans les années 60-70 - il était souvent déjà trop tard -, les communes se sont ainsi vues dans

l'obligation d'adopter des réglementations de boisement pour favoriser les regroupements et empêcher les reboisements isolés au cœur des secteurs cultivés. Toutefois, au sein même d'espaces forestiers relativement étendus et compacts, le nombre des lots individuels, quelquefois microscopiques, reste élevé, comme l'attestent dans le paysage les disparités d'âge et de densité de peuplements contigus. Souvent très exiguës, les parcelles s'avèrent d'autant moins intéressantes au plan économique qu'elles sont aussi fréquemment d'accès malaisé, soit que les chemins d'un gabarit suffisant pour permettre le débardage fassent défaut, ou que la plantation ait prospéré sur des pentes excessives, soit encore que le lot à exploiter se trouve enclavé au milieu d'autres parcelles boisées, appartenant à des propriétaires différents. Nombre de petites coupes trouvent difficilement preneur parmi les exploitants forestiers lorsqu'elles ne se situent pas en bord de route ou de chemin.

Périphériques dans l'espace de l'exploitation, les boisements

bénéficient en outre rarement d'investissements sylvicoles importants, en temps de travail notamment. Les boisements spontanés sont largement laissés à eux-mêmes, débroussaillés à l'occasion, ou "entretenus" par le passage plus ou moins régulier du troupeau en sous bois. Débroussaillages et élagages sont plus fréquents dans les forêts plantées, particulièrement au cours des premières années, durant lesquelles certains s'efforcent d'entourer les jeunes plants de protections grillagées. Mais il n'est pas rare de rencontrer des densités initiales relativement faibles (4x4 ; 4,5x4,5), "pour ne pas avoir à éclaircir", et l'on tarde souvent avant de prati-

quer la première coupe d'éclaircie. Toutes les attitudes dans la qualité et l'intensité des soins apportés aux plantations peuvent du reste se rencontrer, du "laisser-pousser" le plus absolu à une sylviculture méticuleuse, mais cette dernière ne semble pas la plus répandue. Là encore, la physionomie des peuplements reflète fidèlement le type de pratique sylvicole de leurs propriétaires. Le nombre de boisements manifestement parvenus à maturité, encore sur pied au-delà d'une quarantaine d'années de croissance, tendrait d'ailleurs à montrer que ce ne sont pas d'abord des préoccupations d'ordre sylvicole qui décident du moment de la coupe.

payer la réfection d'un bâtiment, se sortir d'une mauvaise passe financière, favoriser le passage à la retraite ou l'installation des enfants. Les boisements viennent aussi éventuellement grossir le patrimoine transmissible aux héritiers, même s'ils n'ont pas repris l'exploitation : "les résineux, on les plante pour d'autres générations..."

La pratique forestière des exploitants agricoles qui se dessine ainsi ne correspond guère à une véritable sylviculture ; tous insistent à la fois sur la modicité des revenus forestiers et sur le temps nécessaire à leur constitution. Rares sont ceux qui consentent à investir temps et argent pour améliorer la productivité de leurs plantations - a fortiori s'il s'agit de boisements spontanés -, et l'attitude des héritiers d'exploitations non reprises est difficile à prévoir. Certes, l'extension des boisements durant les années 80, prolongeant celle des décennies précédentes, s'est ici ou là révélée spectaculaire, gagnant par exemple quelques 800 ha à la forêt (+18 %) entre 81 et 88 (4). Pourtant, alors que le faible taux de renouvellement des chefs d'exploitation semble indiquer à brève échéance l'abandon de surfaces agricoles étendues - mais pas forcément leur libération foncière ! -, la dynamique du reboisement paraît aujourd'hui marquer le pas dans les Hautes Boutières comme dans le pays de Lamastre, devant les déboires de ceux dont les coupes, trop petites et mal situées, tardent à trouver preneur, et devant l'incertitude des cours du bois dans les années à venir : les gros bataillons de Douglas plantés dans les années 50-60 commencent en effet à affluer sur un marché que les châblis occasionnés par la tempête de 82 avaient suffi à engorger. L'exonération trentenaire, de surcroît, prend fin un peu avant la première coupe, et certains hésitent à replanter sans avantages fiscaux.

**P.D.**

### 3.- Autofournitures ligneuses et "caisse d'épargne" forestière :

En Ardèche comme ailleurs, les usages de la forêt, surtout celle de repousse spontanée, sont multiples. Les sous-bois, pâturés par chèvres et moutons jusque sous les châtaigniers, prodiguent aussi des champignons, dont la cueillette et la vente représentent, les bonnes années, un appréciable revenu complémentaire ; ils abritent également les airellières, toujours soigneusement entretenues et débroussaillées, d'autant que la commercialisation des "petits fruits" représente l'une des filières agricoles les plus dynamiques depuis la fin des années 70 dans l'Ardèche médiane (2), autour de la coopérative Viverfruit et de son prolongement commercial Vivermont s.a.. Là où les atteintes de l'endothia ont été plus discrètes, et où les exploitants n'ont pas renoncé, la châtaigne - dans ses variétés les plus prisées, Combasle, Merle, Bouche-rouge - tient encore une place non négligeable dans le revenu d'exploitation.

Productrice de bois, la forêt l'est avant tout pour les besoins du ménage et de l'exploitation, dans le cadre d'une agriculture qui repose en partie sur des mécanismes d'autofourniture : les boisements procurent ainsi du bois de chauffage à brûler dans les chaudières et les cheminées, comme ils fournissent la matière première

pour les piquets des clôtures entourant les parcs à moutons, voire les planches pour diverses constructions et jusqu'aux voliges de certaines toitures.

Aucun exploitant, par contre, n'intègre ses boisements, même s'ils sont étendus, dans le calcul de ses revenus. La forêt, particulièrement lorsqu'on a affaire à des plantations, représente un placement, une forme d'épargne à moyen ou long terme, que l'on a toujours garde d'exclure des baux de location écrits ou verbaux : le fermier a parfois l'usage du sous-bois, pratiquement jamais la jouissance des arbres. A court terme, elle occasionne surtout des dépenses, y compris lors de la première éclaircie, où la vente des bois couvre péniblement les frais de bûcheronnage. Mais quand les peuplements sont adultes, la vente d'une coupe à un exploitant forestier ou à une scierie, à des prix qui s'échelonnent pour ces dernières années entre 100 et 150 F le m<sup>3</sup>, peut dégager d'un seul coup un revenu de quelques dizaines de milliers de francs (3). De quoi

(3) : le chiffre le plus élevé rencontré au cours d'un entretien se montait à 50 000 F pour la coupe de 6 ha de pins sylvestres âgés de 25 à 50 ans, vendus à un scieur pour la fabrication de palettes. La somme avait permis à l'exploitation "d'éviter la faillite" au moment de la chute des cours de la viande de porc, alors qu'elle venait de se doter d'une porcherie.

(2) : particulièrement dans le pays de Lamastre.

(4) : source Inventaire communal